

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 09

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

21^{ème} QUESTION

Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs (DELIBERATION n°2025-073)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services, et notamment suite à des réussites aux concours ou examens ainsi qu'au remplacement d'agents ayant quitté la collectivité et la mise en œuvre de la réorganisation des services, il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver, après avis du Comité Social Territorial les modifications du tableau des effectifs suivantes avec effet au 1^{er} juin 2025 :

1. Pour le fonctionnement du pôle de la stratégie et de la prospective :

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel justifiant d'une expérience concluante dans le domaine et d'une formation adaptée. Cet emploi sera alors pourvu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite maximale totale de 6 ans, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

2. Pour le fonctionnement de la direction de la communication :

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de la nature de la mission, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel justifiant d'une expérience concluante dans le domaine et d'une formation adaptée. Cet emploi sera alors pourvu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite maximale totale de 6 ans, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

3. Pour le fonctionnement de la direction des services à la population :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'aide-soignant territorial à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35èmes)

4. Pour le fonctionnement de la direction des ressources humaines :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
5. Pour le fonctionnement de la direction des sports :
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
6. Pour le fonctionnement de la direction de l'assainissement et de l'eau :
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 62 voix pour et 1 abstention ces propositions.

La Secrétaire de séance,


Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

Le Président,


Jean-Marc DEICHTMANN

